

ANNEXE I

Sont autorisés les autres produits à base de cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes suivants :

Produits à base de fibres :

- produits textiles ;
- construction : isolation (chenevotte), isolant béton de chanvre, isolant laine de chanvre ;
- papier ;
- autres : briques pour chauffage, allume-feu, culture (paille), cordages, fils, sangles.